



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 03 juillet

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 26 juin 2025

Étaient présent(e)s : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe

Gérard GUERRERO, Louisa HAMMOUCHE, Sylvie LAURENT, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD⁽²⁾, Carole HALGAND⁽¹⁾, Adjoint(e)s

Patrick MAGRO, Denis CANI, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Ludovic DI MEO, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Conseiller(s) municipaux(ales).

Étaient excusé(e)s et représenté(e)s : Arthur MELIS par Christine ARNAUDO, Gérard ESCOFFIER, par Louisa HAMMOUCHE, Hélène FERRANDI par André MOLINO, Djelloul OUARET par Patrick MAGRO, Anne OLIVERO par Sophie CELTON, Virginie AUTIE par Carole HALGAND, Carole ALBOREO par Jérémy MARTINEZ.

Étaient absent(e)s : Emilien GOGUEL-MAZET, Gaëlle LECOQ, Bertrand CONNIN, Nathalie CIPRIANI, Thierry AUDIBERT, Philippe REYNAUD,

Secrétaire de séance : Maëva CHALLIES-SANCHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20250703-12-07-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2025

Publication : 07/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

(1) Arrivée avant le vote de la 3^{ème} question

(2) Arrivé avant le vote de la 6^{ème} question



=====

DELIBERATION N°12.07.2025

OBJET : PATRIMOINE COMMUNAL – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de servitude au profit d'ENEDIS sur la parcelle communale cadastrée BD 0053, sise 37 chemin de la Bédoule pour les besoins de raccordement des logements communaux.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« Dans le cadre du projet de réhabilitation des logements communaux du site de la Bastide Val Fleuri, sise 37 chemin de la Bédoule sur la parcelle cadastrée section BD 0053, ENEDIS doit installer un réseau public en sous-terrain afin d'alimenter les neuf logements. Pour cela, ENEDIS sollicite de la Commune l'établissement d'une convention de servitude sur une bande de 1 mètre de large et une longueur totale d'environ 11 mètres.

Pour ce faire, il convient de m'autoriser à signer la convention de servitude ci-annexée, au profit d'ENEDIS. Les frais d'actes notariés seront à la charge d'ENEDIS.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le projet de convention de servitude ci-annexé,
Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

APPROUVE le projet de convention de servitude au profit d'ENEDIS sur la parcelle communale cadastrée BD0053 sise 37 chemin de la Bédoule, pour les besoins de raccordement des logements communaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette opération.

Le Maire,
André MOLINO